



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E21602

VALABLE JUSQU'AU 22/01/2026

ÉDITÉ LE 03/12/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/12/2005

Forme juridique : SAS

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 487737991

Siret : 487 737 991 00025

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 81 09504

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 40288001S 0012

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 40288001S 0012

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2024

Raison sociale : SANISERE

Sigle : SANISERE
27 RUE DU TOUR DE L'EAU
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

Téléphone : 04 76 50 32 19

Portable : 06 37 62 37 01

Site Internet : www.sanisere.fr

E-mail : sanisere@sanisere.fr

Responsabilité légale :
VLB PARTICIPATIONS (948 202 197) / BUISSON NICOLAS PRÉSIDENT

Fax : 04 76 50 32 59

Effectif moyen : 35 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	26/09/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/10/2024
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	26/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	26/09/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	01/10/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/10/2024
o Ventilation mécanique	26/09/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.